

Date de dépôt: 31 octobre 2006

Messagerie

Rapport

de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services industriels de Genève pour l'année 2005

Rapport de M. Morgane Gauthier

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de l'énergie et des Services industriels a examiné le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des services industriels (ci-après SIG) pour l'année 2005. La commission, sous la présidence de M. Deneys, s'est réunie à deux reprises : les 29 septembre et 6 octobre 2006 pour examiner ce projet de loi. La première séance a consisté en l'examen des documents ainsi que la préparation des questions à poser aux représentants des SIG et la seconde en l'audition de la direction des SIG ainsi qu'à une discussion générale.

M^{me} Hislaire, secrétaire adjointe du Département du territoire (DT), a assisté aux deux séances et M. Cramer, conseiller d'Etat en charge du DT, à la seconde. La direction des SIG était représentée par M. Mouchet, président des SIG, et M. Battistella, directeur général des SIG.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Riedi, qu'il en soit ici remercié.

1. Introduction

Lors de sa séance du 13 avril 2006, le conseil d'administration des Services industriels de Genève (SIG) a adopté le compte rendu financier pour 2005 comprenant les états financiers établis selon les normes IFRS, le rapport de l'organe de révision, la situation des investissements et le compte de résultat analytique. Conformément à la loi, il revient au Grand Conseil d'approuver ces documents.

En application des normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), les comptes reflètent la situation consolidée de l'établissement public autonome lui-même et de ses filiales, Securelec SA et Thermelec SA, et de ses différentes participations mises en équivalence : Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny (SFMCP), EOS Holding, Gaznat SA, Cadiom SA, et Swisspower SA. Thermelec SA étant en liquidation, ses activités ont été transférées au secteur Télécom de SIG.

2. Commentaires généraux

Sur le plan financier, 2005 est une bonne année. En effet, les produits ont atteint 924 millions de F, en hausse de 7% sur 2004, le résultat net des SIG a atteint 121 millions de francs, en amélioration de 33% par rapport à 2004 et son cash-flow libre atteint 138 millions de F, en hausse de 32% sur 2004. Ces résultats permettent aux SIG de poursuivre leur assainissement financier. Les objectifs que les SIG se sont fixés pour retrouver une santé financière attractive sont atteints, comme l'illustrent les quelques indicateurs de performance suivis par l'entreprise. En effet, à fin 2005 la rentabilité des capitaux engagés est de 9,4%, celle des capitaux propres de 13,6 % et le ratio d'indépendance financière se situe à 53%.

Les SIG doivent cependant continuer à améliorer l'efficacité et l'efficacé de leur gestion. C'est ainsi qu'en 2005, l'entreprise a mis en place un projet de gouvernance d'entreprise visant à simplifier une structure trop complexe. La direction générale a ainsi évolué vers une équipe de direction plus resserrée, passant de 14 à 7 personnes. Par ailleurs, le conseil d'administration s'est réorganisé, réduisant le nombre de commissions actives en son sein de 10 à 3 (commissions énergie, environnement et ressources humaines), redéfinissant par la même occasion leur rôle et leur niveau d'intervention. Un comité d'audit, composé d'administrateurs, a également été mis en place, avec des règles spécifiques, pour garantir la qualité du contrôle dans l'entreprise.

3. Etats financiers

Les états financiers 2005 confirment la santé financière de l'entreprise et sa capacité à se développer dans le cadre des missions qui lui sont confiées par la Constitution et la loi :

<i>En millions de francs suisses</i>	2004	2005
Marge brute d'exploitation	298,1	320,7
Résultat consolidé du groupe	90,9	120,9
Total du bilan consolidé du groupe	2059,7	2157,2

Au niveau du groupe SIG, y compris l'impact des sociétés consolidées, le résultat net est de 120,9 millions de F, en augmentation de 30,0 millions de F en 2005 par rapport à 2004. Cela tient principalement à la hausse des produits plus vigoureuse que celle des achats et des charges d'exploitation, à la diminution des charges financières et à une contribution favorable des participations détenues par les SIG en 2005, partiellement compensées par l'augmentation des redevances aux collectivités publiques.

Les produits atteignent 924,3 millions de F en 2005, en hausse de 62,2 millions de F par rapport à 2004.

Les achats d'énergie totalisent 221,7 millions de F en 2005, en hausse de 11,1 millions de F par rapport à 2004. Cette hausse est due au gaz, compte tenu de la hausse des volumes et du prix des matières premières, alors que, pour l'électricité, la fin des contributions spéciales à EOS compense l'augmentation du prix de l'énergie.

Les charges d'exploitation sont en augmentation de 28,5 millions de F en 2005 par rapport à 2004 dont 10,8 millions de F au secteur d'activité stratégique (SAS) électricité dus principalement à la provision pour le remplacement futur des postes clients MT-BT, 6,1 millions de F dus aux charges de personnel avec un effectif en hausse de 18 personnes, 9,3 millions de F pour le coût des prestations techniques aux grandes entreprises en particulier et de 1,3 million de F de frais de délestage de déchets compte tenu d'arrêts plus fréquents des fours aux Cheneviers.

Il en résulte une hausse de la marge brute d'exploitation de 22,6 millions de F, à 320,7 millions de F en 2005.

Le niveau élevé des cash flows libres de ces derniers exercices a permis à SIG de poursuivre sa politique de désendettement. SIG a remboursé un emprunt de 100 millions de F venu à échéance en 2005. L'endettement nominal atteint 400 millions de F à fin 2005.

Concernant le désendettement de l'entreprise, le total des fonds propres s'est accru de 145,9 millions de F entre 2004 et 2005 alors que le total des fonds étrangers s'est réduit de 48,5 millions de F durant la même période. Au 31 décembre 2005, le ratio fonds propres sur total du bilan s'élevait à 53% contre 49% au 31 décembre 2004, bien que le total du bilan soit en augmentation de 97,4 millions de F à 2,2 milliards de F suisses.

4. Conclusion et votes de la commission

La Commission de l'énergie a reçu des réponses écrites aux questions posées lors de la séance de préparation. Vous trouverez ces éléments en annexe.

La commission a voté à l'unanimité des membres présents (2 L, 1 MCG, 3 S, 2 R, 2 Ve, 2 PDC, 1 UDC) l'entrée en matière, le vote en deuxième débat – article par article –, et le troisième débat. La commission vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, de la suivre dans ses conclusions.

Projet de loi (9888)

approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services industriels de Genève pour l'année 2005

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 160, alinéa 1, lettre b, de la constitution genevoise, du 24 mai 1847 ;

vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973 ;

vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève, du 13 avril 2006,

décrète ce qui suit :

Art. 1 Gestion

Le rapport annuel de l'organe de révision au conseil d'administration des Services industriels de Genève ainsi que le rapport annuel de gestion des Services industriels de Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005 sont approuvés.

Art. 2 Comptes de résultat consolidé et total du bilan

Le compte de résultat consolidé et le total du bilan pour l'année 2005, présentés conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), anciennement IAS, sont approuvés conformément aux résultats suivants :

	F
a) marge brute d'exploitation	320 700 000
b) résultat consolidé du groupe	120 900 000
c) total du bilan consolidé du groupe	2 157 200 000

Art. 3 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

Note à Daniel Mouchet et Raymond Battistella

Concerne : Commission énergie du Grand Conseil du 6 octobre 2006

PL 9888 approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services industriels de Genève pour l'année 2005

<http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/PL09888.pdf>

Voici les éléments de réponses aux questions formulées par Roger Deneys, Président de la commission :

Ressources humaines

Demande d'un tableau d'évolution des effectifs, notamment des transferts, par grandes unités pour les années 2004 à 2006 et pour le budget 2007 : Ce document permettra d'y voir clair et servira aussi pour le budget. cf. notamment propos de la page 5 : « Si l'on prend en considération les activités historiques des SIG ainsi que celles qui sont liées aux télécommunications, on constate un ajustement à la baisse des effectifs, au cours des dernières années, ceci malgré un développement de nouveaux métiers en vue d'améliorer l'interface avec les clients. »

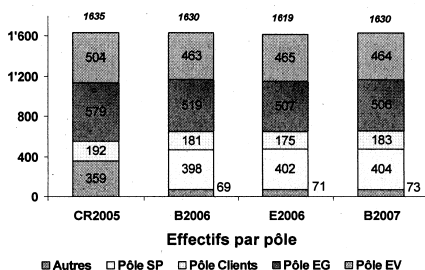
Tableau d'évolution des effectifs (réels) figurant dans le bilan social 2005 ainsi que le tableau démontrant l'évolution des effectifs (équivalent plein temps) figurant dans le budget 2007.

⊕ Evolution des effectifs entre 2001 et 2005

Situation au 31 décembre	2001*	2002	2003**	2004	2005
Service de l'Eau	209	204	336	344	362
Service du Gaz	127	126	122	124	122
Service de l'Electricité	494	473	477	466	462
Services généraux	234	242	241	246	249
Direction générale	27	19	23	33	39
Service des Ressources Humaines	32	34	31	28	31
Service Clients & Affaires	50	57	60	156	169
Service Finances & Droit	137	158	150	69	70
Service Télécom	45	46	52	55	47
Service de l'Environnement	173	172	162	176	173
TOTAL employés	1528	1531	1654	1699	1693
Apprentis	48	44	50	56	58
TOTAL employés + apprentis	1576	1575	1704	1757	1741

* Rattachement du Service de l'Environnement

** Rattachement des Eaux Usées.



Note : Attention de ne pas faire une lecture au premier degré de ces chiffres car certaines diminutions sont le résultat de la réorganisation et de transferts internes, de différences provenant de la prise en comptes des temporaires/intérimaires etc...

Nombre de collaborateurs dans le secteur Télécom baisse de 5 entre 2004 et 2005 : Où sont passées ces personnes.

La variation du personnel ST (équivalent plein temps) entre 2004 et 2005 s'élève à 4.90
 Cette variation se décompose comme suit :

départ de SIG : 1.4
 transfert en interne : 3.5

Qu'est-ce qui a été fait pour l'indexation salariale ?

Les salaires ont été adaptés au renchérissement, ainsi pour :

2004 : 0.80% (indice GE des prix à la consommation du mois de novembre 2003)
 2005 : 1.50% (indice CH des prix à la consommation du mois de novembre 2004)
 2006 : 1.14% (indice GE des prix à la consommation du mois de novembre 2005)

Précisions sur la caisse de prévoyance, notamment sur le ratio entre actifs et retraités

	<u>CAP</u> (y.c. SIG)	<u>SIG</u>
Actifs	6366	1533
Retraités	3788	1211
Ratio	1.68	1.26

Déchets

Détails sur les 1,3 millions de frais de délestage de déchets compte tenu d'arrêts plus fréquents des fours aux Cheneviers mentionnés à la page 8 et sur les mesures d'accompagnement mises en œuvre mais qui ont pris plus de temps que prévu ?

Les coûts de délestage supplémentaires de 1,3 millions représentent des coûts de délestage de **déchets spéciaux**.

A la fin 2004, nous avons effectué la révision annuelle du four n°4, révision qui a duré assez longtemps, du fait de la période des congés de fin d'année pour les entreprises mandatées et de l'étendue des travaux.

Le four n'a redémarré que tard en janvier, aussi les stocks de produits en attente d'incinération se sont retrouvés au plus haut.

Lorsque le four a redémarré, nous avons hélas très vite rencontré de gros problèmes techniques dont le percement par corrosion du quench du four (tube dans lequel on refroidit les fumées avec un jet d'eau) et des problèmes sur la chaudière et le briquetage.

La soudaineté de cet arrêt au sortir d'une grande révision, cumulée au niveau des stocks très hauts nous ont amenés à chercher des solutions de délestage dans une période peu favorable du point de vue du marché du traitement des déchets (reprise des productions des industries chimiques après la pause hivernale et donc saturation des unités de traitement). Ceci explique ce montant.

Sans vouloir compliquer la réponse inutilement, il est à noter que les coûts de délestage ne sont pas des indicateurs pertinents de la gestion du CTDS. En effet, on peut avoir de gros

montants de délestage et générer cependant une marge favorable lorsque ces délestages sont effectués au dessous du prix facturé au client ! Ce genre d'opération n'est d'ailleurs pas rare.

Energies

Pourquoi la consommation de l'électricité augmente ?

La consommation annuelle d'électricité est influencée principalement par l'économie genevoise, par les ménages résidents, par des variations de facteurs climatiques, dont la température ambiante et l'ensoleillement, ainsi que par le nombre de jours ouvrables dans l'année. La consommation est comparée après avoir corrigé les effets des aléas climatiques de l'année et les variations du nombre de jours fériés de cette année. Cette opération s'appelle "comparaison des consommations en base homogène".

Aujourd'hui, la consommation d'électricité augmente en base annuelle de l'ordre de 2,6 % (70 GWh) tout effet confondu et de 1,9 % (50 GWh) hors effet de température et de jours fériés alors qu'elle s'était maintenue de 2000 à 2005 en moyenne à environ 1,5 % (base homogène)

Les principaux facteurs de cette augmentation de consommation sont :

- Le développement des groupes froids et des climatiseurs individuels qui renforcent l'augmentation d'électricité durant les périodes chaudes comme en juillet 2006 (effet climatique, exclu lors de comparaisons en base homogène).
- Le développement économique et de logements du Canton, notamment la construction de nouveaux sites « économique » comme Rolex, Pictet et IBM. Il faut savoir, que dès la fin de la construction du nouveau site, la consommation de ces clients commence par augmenter car les besoins en électricité sont d'abord "doublés", ils sont ensuite réduits dès la libération des anciens locaux et finalement l'arrivée d'une nouvelle société ré-augmente la consommation. Cette succession d'événements se déroule pour chacune des entreprises sur plusieurs années et n'a pas lieu en même temps, d'où une progression moyenne.
- L'extension de sites comme Rolex Acacias, l'Aéroport et l'Hôpital.
- L'augmentation relative de la population : 1.1 % en 2004, 0.7% en 2005 et 0.9 % en 2006 (12 derniers mois). Le nombre de résidents a atteint 443'494 personnes en août 2006.

En conclusion, l'augmentation de la consommation annuelle reste donc importante, elle est liée au développement du Canton et de son infrastructure.

Le projet Eco21 a pour but de maîtriser la consommation et de la ramener, par habitant, à la consommation moyenne de 1990.

Informations sur la participation de SIG à CADIOM S.A. et son évolution par rapport aux prestations qu'elle délivre ?

Le projet CCGT au Lignon prévoit une liaison entre le réseau de chaleur de la CCGT et le réseau de chaleur de CADIOM. Si le projet CCGT se réalise, cela signifie qu'il faudra revoir la manière d'exploiter ce réseau dont l'étendue augmentera de façon significative. Une nouvelle répartition des tâches entre les différents actionnaires devra alors certainement être envisagée.

Selon les discussions que nous avons eues au CA de CADIOM, la liaison serait en principe un ouvrage SIG.

Cette liaison permettrait :

- de livrer de la chaleur produite aux Cheneviers en été/entre saison au réseau CAD Lignon
 - de produire la pointe hivernale CADIOM à la centrale thermique du Lignon
 - de sécuriser les 2 réseaux
 - d'amener une composante renouvelable dans le mix de production de la chaleur du CAD Lignon.
- Les relations commerciales entre CADIOM et SIG devraient être adaptées.

Quelles sont les réserves de raccordement dans le réseau CADIOM ?

Techniquement :

La réserve sur la conduite de transport est de 25 MW.

Les antennes principales dans la cité nouvelle sont quasiment saturées.

La puissance que soutireraient les clients raccordés à une température de -12°C (risque climatique 2% durée 2 jours) correspond à la capacité de production des Cheneviers (66 MW). Une réserve de puissance existe par l'utilisation des chaufferies de secours dans Onex (20 MW au total).

Economiquement :

Un soutirage de plus de 44 MW aux Cheneviers (puissance de pointe constatée jusqu'à ce jour) impacte la capacité de production électrique de l'usine et par conséquent le prix de revient de la chaleur. Un développement supplémentaire du nombre de clients raccordés devrait donc faire l'objet de discussions commerciales entre CADIOM et SIG.

Signification de « la rénovation de cabines MT/BT pour respecter les normes ORNI » ?

L'ORNI (Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant) impose la mise en conformité des postes MT/BT (appelés communément cabines) qui sont proches de lieux où des personnes séjournent régulièrement (écoles, appartements, places de jeux officielles, places de travail).

Le règlement d'application, qui fixe les détails tel que, par exemple, la façon de mesurer, **n'a pas encore été publié**. C'est la publication de ce règlement qui sera le top de départ du délai de 5 ans (possibilité de prolonger le délai de 2 ans et demi) pour faire tous les travaux d'assainissement sur les postes MT/BT, afin de se mettre en conformité avec l'ORNI.

Cependant, **par principe de précaution et selon l'objectif de développement durable, SIG a décidé d'anticiper ces travaux et adapte tous les postes MT/BT "sensibles" :**

- ceux proches des écoles et garderies (tous assainis, 9)
- ceux proches des appartements (plus de la moitié assainis, 14 sur 27)

Par ailleurs, 21 postes proches de places de travail (considérés comme moins urgents) ont également été assainis.

Avec tous ces travaux, nous avons pris certains risques, puisqu'il n'est pas exclu que le règlement tant attendu nous oblige à revisiter et refaire des travaux sur des postes déjà assainis ou, à l'opposé que nous soyons allés trop loin, si la valeur limite de champ magnétique venait à être augmentée (probabilité très faible).

Signification « le remplacement systématique de certains câbles du réseau électrique considérés comme peu fiable » ?

La campagne de remplacement anticipée des câbles MT concerne le matériel type TT (mis en service entre 1973 et 1974). Sur un total de 117 km, il en restera 32 km à la fin de cette année, l'objectif étant de terminer les remplacements à fin 2008. Cette campagne a contribué à l'amélioration de la fiabilité du réseau. En effet, après un pic de 21 défauts sur ces câbles en 2002, le nombre de défauts est stabilisé à 3 à 5 par année depuis 2004.

NOE II**Quel est l'état de NOE ?****Détail des implications de la mise en place de NOE ?**

NOE : baisse est de 7,6 % et non pas de 10 % comme prévu. Pourquoi ?

Nouvelle structure tarifaire

Objectif initial : Conduire, à l'horizon 2006, à une baisse du prix moyen de l'ordre de 10%. Ceci devait représenter, sur la base des volumes de référence tels que mesurés en 2002, une baisse du chiffre d'affaire de 50 MCHF.

Plus d'une année après la mise en œuvre de NOE I, le prix moyen affiche une baisse de l'ordre de 8%. Ce léger écart s'explique notamment par une répartition des volumes vendus par type de tarif différente des prévisions, ainsi que par une durée d'utilisation de la puissance (DUP), élément déterminant du prix moyen, plus courte qu'estimé initialement.

Migrations tarifaires

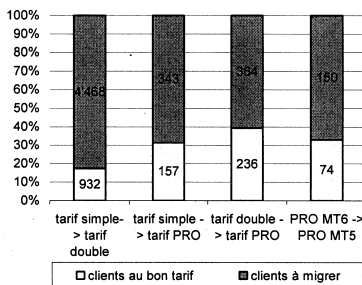
A fin 2005, seuls 15 % des clients potentiellement intéressés par un autre tarif en avait fait la demande, ce qui était nettement inférieur aux estimations initiales sur lesquels nous avions déterminés le revenu cible.

A ce jour, ce pourcentage s'élève à 35 % en moyenne pour les clients professionnels (passage au tarif Pro) et moins de 20% pour les particuliers en indépendants (profil simple à double)

Raison invoquée pour une non migration :

- Pas de volonté d'investir dans un équipement pourtant rapidement amorti.
- Incertitude sur leur profil de consommation, et donc sur le retour sur investissement
- Pas d'intérêt pour la question

Migrations à ce jour :

**Profil de consommation**

La nouvelle structure valorise les clients qui optimisent leurs profils de consommation (le plus grand rapport possible entre la consommation d'électricité (kWh) et la puissance annuelle maximum (kW), soit un nombre d'heures). Par le biais de nos conseils et de

ceux proposés par des sociétés tierces, nos clients évolueront probablement vers une optimisation de leur consommation dans les prochaines années. Mais la démarche est moins dynamique qu'initialement anticipée. Ceci se mesure par le nombre d'heures moyen nettement inférieure à nos estimations initiales en ce qui concerne les tarifs en moyenne tension, de l'ordre de 13% pour le tarif Pro MT6 et de plus de 50% pour le tarif MT5.

Contrats EEX

Le nombre de contrats signés, et le volume correspondant, est inférieur aux estimations initiales, car le marché s'est envolé dès le printemps 2005, freinant ainsi l'intérêt d'une partie de la clientèle pour cette proposition.

A ce jour, les prix que nous pourrions proposer dans ce contexte de référencement EEX sont toujours nettement supérieurs à nos tarifs.

Tous les clients pouvant disposer d'un audit gratuit dans le cadre du fond « 7 MCHF », i.e. consommant plus de 1 GWh/an, ont été formellement informés de cette possibilité et invités à en bénéficier, jusqu'au 30 juin 2007.

Développement des énergies renouvelables

Sur le plan des énergies renouvelables, la croissance a été remarquable en matière d'adhésion au produit SIG Vitale Vert, puisque le volume annuel vendu a quadruplé passant de 13 à 51 GWh. Le passage aux 80 GWh en portefeuille de SIG Vitale Vert à fin 2006 dépendra de la confirmation par la Ville de rester sur l'offre Horizon, en substitution de Vitale Jaune. Premiers échanges très encourageants.

La dernière opération de montée en gamme lié au plan d'anticipation de NOE II a permis de vendre 5 GWh supplémentaire d'offre « Découverte », soit 1 GWh de SIG Vitale vert, commandé par plus de 2'000 « nouveaux » clients.

Ont contribué à l'élaboration de ces réponses : R.Bertossa, C.Brunier, P.Durr, M.Goretta, J-F. Jordan